



PRINCIPES ET VALEURS

A l'origine, il y a eu création d'une association dont les valeurs s'enracinent dans une philosophie humaniste et chrétienne. Cette « logique humanitaire » mise en œuvre pour répondre à une détresse de parents d'enfants déficients, s'est vue progressivement, du fait de la mise en œuvre d'une organisation du secteur, détrônée au profit d'une « logique gestionnaire ». En ces temps où les moyens financiers peuvent devenir le seul critère d'évaluation des pratiques, il est nécessaire que l'association réaffirme ses valeurs qui gouvernent la mise en œuvre des rôles qui lui sont dévolus, à savoir :

- un rôle de surveillance du bon fonctionnement des missions dévolues aux établissements par l'état. Ce rôle passe par le développement d'une meilleure information des membres du conseil d'administration, de leur formation aux problématiques touchant le secteur des personnes déficientes intellectuelles, ainsi qu'au développement d'un tableau de bord permettant d'apprécier la mise en œuvre de ce projet.

- un rôle d'acteur porteur de revendications et d'actions visant à médiatiser sa volonté de favoriser l'intégration sociale des personnes déficientes intellectuelles. Cela passe par le développement de partenariat inter-associatif au niveau de la Lozère afin d'élaborer des plates-formes communes de revendications et d'actions, pour préserver la vocation départementale de « Terre d'accueil », tout en prenant en compte les évolutions sociologiques relatives à l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles.

L'association réaffirme donc son attachement à des valeurs issues de la religion chrétienne. Ces valeurs doivent guider l'action, orienter les pratiques de gestion, mais en aucun cas être un outil de prosélytisme auprès du personnel ou des résidents.

De façon plus concrète, l'Association « Les Résidences Lozériennes d'Olt » souhaite que trois valeurs essentielles imprègnent la culture des établissements qu'elle gère, à savoir :

- un sens de la responsabilité : toute personne est investie d'une mission et doit pouvoir rendre compte de son exécution. Au-delà des fonctions propres à chaque poste, la responsabilité première de toutes les personnes agissant au sein de l'association est celle relative à une contribution permanente à la qualité de vie des personnes accueillies.

- une volonté de travail en équipe : les nouveaux modes d'accompagnement requièrent encore plus une vraie solidarité entre les intervenants au bénéfice de la personne accueillie. Chacun doit favoriser la transmission d'information, être à l'écoute de ses collègues, pouvoir les soutenir, partager ses interrogations, échanger sur des pratiques, se coordonner sur des objectifs définis de façon consensuelle.

- un esprit d'innovation permanente : la recherche d'une personnalisation accrue du service à la personne nécessite de revoir régulièrement ses pratiques d'accompagnement et de revoir régulièrement ses stratégies d'intervention. L'innovation au quotidien, sur le matériel, les activités, les services doivent favoriser la qualité de vie, en tant que facteur de prise en compte de l'évolution des habilités individuelles des personnes accueillies et de leur interaction avec l'environnement.

MÉTIER ET OFFRE DE SERVICE

Le métier de l'association, décrit dans ses statuts actuels, est « d'accueillir et de traiter tous les handicapés, quelque soit leur handicap et, même si les chances d'une insertion sociale authentique paraissent limitées, de mettre en place des structures de vie et de travail correspondant à leurs possibilités ».

L'Association «Les Résidences Lozériennes d'Olt» propose de faire évoluer cette définition de son métier tel que celui-ci soit « ***d'accueillir et d'accompagner toutes les personnes déficientes intellectuelles, et plus particulièrement celles possédant des déficiences physiques associées, en vue de favoriser leur intégration physique, mais également fonctionnelle voire sociale au travers du développement de services d'hébergement, et de services favorisant l'accès à***

des activités productives et de loisirs. Ces services proposés doivent prendre en compte leurs habiletés personnelles, leurs désirs et viser à l'amélioration de la qualité de vie de la personne qui en bénéficie ».

Afin d'atteindre ce but, l'association affirme nécessaire de mettre en place une politique d'ouverture à double niveau au niveau de son offre de services :

- Pour l'offre existante au travers d'une ouverture des établissements en tant qu'institution afin de favoriser l'accès aux personnes résidentes à d'autres services (notamment les loisirs) dispensés dans la cité et permettant de répondre de façon plus personnalisée à leurs envies et désir.

- Une ouverture de l'offre de l'association en développant de nouvelles activités pour d'autres publics de personnes déficientes intellectuelles, notamment en investissant le secteur touristique, et sportif.

Une ouverture des établissements

De l'institution sécurisante...

Le travail en milieu institutionnel actuel fait que l'intervenant auprès des personnes déficientes intellectuelles est avant tout un surveillant. A ce titre, il doit assurer la sécurité des bénéficiaires dans des groupes plus ou moins nombreux, mais également voir à s'assurer que les routines quotidiennes s'exécutent dans la calme et la sécurité. Les soins physiques, de santé et l'alimentation sont ses activités prioritaires. L'intervenant évolue dans une unité de vie et les services tel que la buanderie, la cuisine, l'entretien lui sont fournis par des services auxiliaires de l'organisation. Ils existent des programmes d'intervention auprès des personnes visant, dans une perspective comportementaliste, à l'acquisition et/ou au maintien de comportements à l'intérieur de temps spécifiques (ateliers, restaurants thérapeutiques, camps...). Régulièrement, les membres de l'équipe se rencontrent afin de discuter des routines, et ensuite des apprentissages visés pour les résidents.

...A la qualité de vie épanouissante

L'approche institutionnelle montre ses limites, à partir du moment où l'on pose le postulat que l'objectif de l'organisation est de favoriser la qualité de vie des personnes accueillies. Les principes de base de la qualité de vie sont les suivants :

- La qualité de vie des personnes ayant des incapacités repose sur les mêmes éléments que ceux jugés importants pour les personnes sans incapacité.

- Une bonne qualité de vie signifie que les besoins de base d'une personne sont comblés et que cette personne a les mêmes chances que quiconque de poursuivre et d'atteindre des buts dans des domaines importants de la vie, par exemple le travail.

- La cohérence des comportements et des valeurs caractérisant la société détermine la qualité de vie.

- Le concept de qualité de vie doit faire l'objet d'un consensus ralliant différents points de vue : celui des personnes et de leur famille, celui des professionnels, des prestataires de services et des autres personnes directement impliquées.

Ceci implique que pour améliorer la qualité de vie, il est nécessaire que le mode de fonctionnement de nos établissements d'accueil et d'hébergement évolue en :

- Donnant davantage de pouvoir aux personnes pour qu'elles participent aux décisions affectant leur vie

- Favorisant l'acceptation et l'intégration complète des personnes dans leur communauté locale.

- Améliorant la connaissance des personnes observées, des méthodes d'observation et des techniques de mesures.

- Développant un processus de validation de la qualité de vie pour chaque personne accueillie, de façon collective et en intégrant au maximum la personne présentant la déficience intellectuelle.

Être auxiliaire de vie au service de la personne déficiente

Il ne s'agit plus de rendre la personne normale, mais de lui donner accès à des services dans son milieu naturel comme tout autre personne tout en lui facilitant les conditions afin qu'elle puisse s'adapter à sa communauté. Il nous faut passer d'une attitude de protection de la communauté à une attitude basée sur le respect des droits des personnes et du respect de la différence.

Ceci entraîne que la cible de l'intervention est moins le déficit de la personne, et plus son réseau social dans une recherche de compréhension juste des rôles et des limites de chacun et où se tisse un filet de support mutuel. L'épanouissement de la personne l'emporte sur la performance comportementale. Le respect de ses besoins, de ses goûts, de ses intérêts, de ses désirs est défini dans une vision globale et une volonté d'assistance et d'accompagnement.

Le moniteur (qui apprend et rééduque) doit laisser la place à l'auxiliaire de vie (qui supplée la déficience).